



Expertise comptable - Conseil - Audit

Association
Agence de développement touristique et d'attractivité de la Sarthe
Siège social : 31 rue Edgard Brandt
72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

FITECO
97 avenue Bollée
72055 Le Mans cedex 2

Tél : 02.43.40.50.40
Fax : 02.43.61.50.51
E-mail : lemans@fiteco.com

Association
Agence de développement touristique et d'attractivité de la Sarthe
Siège social : 31 rue Edgard Brandt
72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

A l'Assemblée Générale de l'association AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET D'ATTRACTIVITE DE LA SARTHE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET D'ATTRACTIVITE DE LA SARTHE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 8 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

DH

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus ont porté notamment sur le contrôle de la conformité des produits comptabilisés avec les décisions des organismes financeurs, ainsi que de leur bon rattachement à l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

DH

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET D'ATTRACTIVITE DE LA SARTHE.

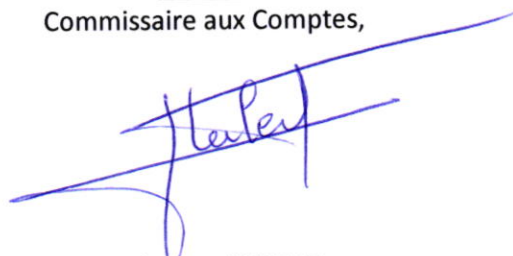
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Mans, le 18/09/2020

FITECO,

Commissaire aux Comptes,



Dominique HUBERT,
Associé.

Association
Agence de développement touristique et d'attractivité de la Sarthe
Siège social : 31 rue Edgard Brandt
72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2019

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	436 884	407 956	28 929	55 634	- 26 705	- 48.00	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	236 494	185 466	51 028	25 762	25 265	98.07	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	13		13	13				
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	673 390	593 422	79 969	81 409	- 1 440	- 1.77		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 381		4 381	2 470	1 911	77.35	
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	16 741		16 741	7 252	9 489	130.85	
	Autres créances	27 537		27 537	8 515	19 023	223.41	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	622 146		622 146	601 007	21 139	3.52		
Charges constatées d'avance (3)	87 624		87 624	81 971	5 652	6.90		
Total III	758 428		758 428	701 215	57 213	8.16		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 431 819	593 422	838 397	782 624	55 774	7.13		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	467 297		448 754		18 542	4.13
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	- 2 808		18 542		- 21 350	- 115.14
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	19 287		38 472		- 19 185	- 49.87	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	483 776		505 769		- 21 993	- 4.35	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	136 113		99 123		36 990	37.32
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	136 113		99 123		36 990	37.32	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 230				1 230	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 216		47 286		38 930	82.33
	Dettes fiscales et sociales	122 763		122 471		292	0.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	2 514		1 531		983	64.20
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	5 786		6 444		- 658	- 10.21
	Total IV	218 509		177 732		40 776	22.94
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	838 397		782 624		55 774	7.13

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

212 723 171 289

(2) Dont concours bancaires courants et soldés créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	97 456		74 614		22 843	30.61
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 416 631		1 400 000		16 631	1.19
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			750		- 750	100.00
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	17 172		7 736		9 436	121.98
Total I	1 531 260		1 483 100		48 161	3.25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	605 462		546 990		58 473	10.69
Impôts, taxes et versements assimilés	58 139		56 604		1 536	2.71
Salaires et traitements	560 920		547 807		13 113	2.39
Charges sociales	264 179		273 171		- 8 992	- 3.29
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	40 321		37 558		2 763	7.36
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	36 990		3 347		33 643	NS
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	190		895		- 705	- 78.80
Total II	1 566 201		1 466 371		99 829	6.81
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	- 34 940		16 728		- 51 669	- 308.87
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 081		3 121		- 1 040	- 33. 33
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 081		3 121		- 1 040	- 33. 33
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	2 081		3 121		- 1 040	- 33. 33
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 32 859		19 850		- 52 709	- 265. 54
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 998				10 998	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	19 185		19 185			
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	30 183		19 185		10 998	57. 32
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			20 382		- 20 382	- 100. 00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII			20 382		- 20 382	- 100. 00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	30 183		- 1 196		31 379	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)	131		111		20	18. 02
Total des produits (I+III+V+VII)	1 563 524		1 505 406		58 118	3. 86
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 566 332		1 486 864		79 468	5. 34
Solde intermédiaire	- 2 808		18 542		- 21 350	- 115. 14
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	- 2 808		18 542		- 21 350	- 115. 14

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- les produits

A la date d'arrêté des comptes, nous ne sommes pas en mesure de calculer l'impact du covid 19.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'association sont établis conformément aux règlements CRC 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations et ANC n°2014-03 du 8 septembre 2014. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Méthodes comptables relatives aux subventions :

Les subventions sont comptabilisées en fonction des conventions signées et au prorata des travaux effectués.

Méthodes comptables relatives aux immobilisations :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais engagés pour leur acquisition.

Méthodes comptables relatives aux créances et aux dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrements auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 36 884		
Installations générales agencements aménagements divers	7 740		8 833
Matériel de transport	10 734		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	183 791		30 048
TOTAL	202 265		38 881
Autres titres immobilisés	13		
TOTAL	13		
TOTAL GENERAL	639 162		38 881

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			4 36 884	4 36 884
Installations générales agencements aménagements divers			16 573	16 573
Matériel de transport			10 734	10 734
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 652	209 186	209 186
TOTAL		4 652	236 494	236 494
Autres titres immobilisés			13	13
TOTAL			13	13
TOTAL GENERAL		4 652	673 390	673 390

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	381 251	26 705		407 956
Installations générales agencements aménagements divers	4 259	1 513		5 772
Matériel de transport	10 734			10 734
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	161 510	12 103	4 652	168 960
TOTAL	176 503	13 616	4 652	185 466
TOTAL GENERAL	557 753	40 321	4 652	593 422

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	26 705				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 513				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 103				
TOTAL	13 616				
TOTAL GENERAL	40 321				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	448 754		18 542	- 0	467 297
Réserves :					
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 542	- 21 350			- 2 808
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	38 472			19 185	19 287
Provisions réglementées					
TOTAL I	505 769	- 21 350	18 542	19 185	483 776

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	99 123	36 990			136 113
TOTAL	99 123	36 990			136 113
TOTAL GENERAL	99 123	36 990			136 113
Dont dotations et reprises d'exploitation		36 990			

L'article 3.3 de la convention collective du tourisme a été modifié. L'indemnité de départ en retraite est au moins égale à 25% du salaire brut mensuel par année de présence effective (20% antérieurement) . La provision engagement de retraite 2019 a été augmenté de 36 990 €.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	16 741	16 741	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 207	2 207	
Débiteurs divers	25 330	25 330	
Charges constatées d'avance	87 624	87 624	
TOTAL	131 902	131 902	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	86 216	86 216		
Personnel et comptes rattachés	40 391	40 391		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 440	69 440		
Impôts sur les bénéfices	131	131		
Taxe sur la valeur ajoutée	20	20		
Autres impôts taxes et assimilés	12 781	12 781		
Autres dettes	2 514	2 514		
Produits constatés d'avance	5 786	5 786		
TOTAL	217 279	217 279		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	1 à 5ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériels bureau et mobilier	Linéaire	1 à 8 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	25 317
Total	25 317

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 441
Dettes fiscales et sociales	68 196
Total	85 637

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		87 624
Total		87 624
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		5 786
Total		5 786

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Ouvriers	13
Total	16

Variation des effectifs sur l'exercice (en nombre de personnes) :

Effectif au 31/12/2018 = 16

Entrées = 2

Sorties = 3

Effectif au 31/12/2019 = 15

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 059 euros, ceux-ci sont facturés au titre du contrôle légal des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société a un contrat IFC à la CNP de 39 530.11 € au 31/12/2019.

L'article 3.3 de la convention collective du tourisme a été modifié. L'indemnité de départ en retraite est au moins égale à 25% du salaire brut mensuel par année de présence effective (20% antérieurement) .

Une dotation de provision pour 36 990 € à été comptabilisé au titre de l'exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	142 406
35 à 44 ans	21 à 30 ans	31 959
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 278
Engagement total		175 643

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation
- taux d'actualisation 2%